

FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

Renouvellement	<input type="checkbox"/>
Nouvelle inscription	<input type="checkbox"/>

ADHERENT 1

Madame Monsieur

NOM PRENOM Né (e) le :

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

E-mail (en majuscules)

ACTIVITE	Jour	Heure	Forfait	% Remise	Remise	Total
SOUS-TOTAL						
ADHESION EXTERIEUR + 20€						+ 18 €
TOTAL (A) NET A PAYER						

ADHERENT 2

Madame Monsieur

NOM PRENOM Né (e) le :

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

E-mail (en majuscules)

ACTIVITE	Jour	Heure	Forfait	% Remise	Remise	Total
SOUS-TOTAL						
ADHESION EXTERIEUR + 20€						+ 18 €
TOTAL (B) NET A PAYER						

TOTAL (A+B) NET A PAYER	
-------------------------	--

Règlement	Mode			Nom figurant sur le chèque	Montant	Échéances	Autres échéances
	esp	chq	cv				
1 ^{er} versement + adhésion						A partir du 16/09	
2 ^{ème} versement						05-déc	
3 ^{ème} versement						05-févr	

COURS D'ESSAI			
Activité	Jour	Heure	Prix
Règlement	<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Pas payé

BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2024/2025

ADHESION

Pour participer à nos activités, l'adhésion est individuelle et obligatoire.

Elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août.

Son coût est de 18 € pour les adultes.

Un supplément de 20 € est demandé si vous n'habitez pas Fontaines sur Saône

COTISATION

Le coût des activités est calculé à l'année. La MLC garantit, par saison, une base de 30 séances minimum et 32 maximum. Les cours ne sont pas assurés les jours fériés, ni pendant les vacances scolaires. Un calendrier est disponible à l'accueil. Toute année commencée est due.

La cotisation est payable en totalité au moment de l'inscription. Le paiement pourra être effectué :

- Soit la totalité en espèces, chèque bancaire, chèque vacances ou par internet
- Soit par la remise de 3 chèques bancaires encaissables à l'inscription pour le premier, au 05 décembre pour le deuxième et au 5 février pour le troisième.

Le paiement fractionné est une facilité de règlement et non un règlement trimestriel.

PRINCIPE D'INSCRIPTION ET DE REMBOURSEMENT

Les inscriptions sont fermes et définitives.

L'adhésion n'est jamais remboursée.

Aucun remboursement d'activité ne sera consenti sauf cas de force majeure : arrêt maladie d'une durée supérieure à un mois. Un certificat médical sera exigé et, dans ce cas, le forfait ne sera pas remboursé mais transformé en avoir qui ne pourra être utilisé que par l'adhérent ayant abandonné son activité. Cependant, tout règlement effectué par Chèque Vacances ne pourra être remboursé.

Toute demande sera étudiée par la direction et, en cas de remboursement, le montant sera diminué des frais de dossier et des séances effectuées.

Dans les cas où les conditions d'ouverture d'une activité ne sont pas remplies, celle-ci sera annulée et entraînera le remboursement intégral des versements. Si une activité est interrompue en cours d'année, du fait de la MLC, les séances réalisées resteront dues ainsi que l'adhésion, les séances non assurées seront remboursées.

L'adhérent autorise les responsables de la MLC à prendre toutes les décisions nécessaires en cas d'urgence médicale.

SEANCE D'ESSAI

Possible après règlement d'une somme de 10 € (déduite du forfait si inscription à l'activité).

Toute inscription à la Maison des Loisirs et de la Culture La Chardonnière de Fontaines sur Saône entraîne l'acceptation totale du règlement intérieur qui est disponible au secrétariat et visible sur le tableau d'affichage.

Fait à Fontaines sur Saône le

DROIT A L'IMAGE

J'autorise Je n'autorise pas

La MLC La Chardonnière à utiliser à titre gracieux une image prise au cours d'une activité sur laquelle j'apparais, pour sa communication interne ou externe, sur différents supports.

Signature de l'adhérent